



sequestration de loyer valide ou non?

Par **misshaya**, le **26/11/2012** à **12:31**

Bonjour.

Mon conjoint et moi avons pris un logement en location

Ils etait cencer etre terminer le 25 juin 2012 pour que

Nous puissions enmenager debut juillet.

Lors de notre visite les placards de la cuisine netaient pas encore

mis et le dressing etait encore vierge (3murs blancs).

On nous a confirmer que les travaux allaient etre effectués.

Si je ne dis pas de betises, nous avons eus les meubles de cuidines debut septembre.

Nous sommes actuellement dans une impasse car au jour daujourd'hui, nos linges sont

encore dans nos valises et ce depuis bientot 6mois car nous attendons toujours notre dressing soit monté (tringles et placards)

Nous appelons lagence tout le temps et notre conseillere nest jamais disponible

Sa secretaire nous a envoyé des mails de devis pour le dressing

Nous confirmant que le dressing allait etre mis en place.

Attendant encore, nous avons rappeler une derniere fois il y a un mois!.

Lors de cette conversation, la secretaire nous confirme que soit lagence

Soit lentreprise nous appellera pour prendre rdv pour les travaux dans la semaine.

Nous avons attendu un mois supplementaire et cette semaine en allant déposer laS

sequestre la secretaire nous a dit que le proprietaire ne voulait pas faire de travaux dans le dressing que nous devons le prendre a notre charge. Ce qui metait pas prevu lors de notre engagement. La sequestre de loyer est elle raisonnable ?

Par **janus2fr**, le **26/11/2012** à **13:20**

Bonjour,

Pour séquestrer le loyer, vous devez avoir une décision judiciaire. Vous ne pouvez pas, de votre propre chef, décider de ne pas payer ou de séquestrer le loyer.

Par **misshaya**, le **26/11/2012** à **21:17**

Ce nest pas ce que la banqu noys a dit.